

Rapport du conseil communal du 28 octobre 2024 à 17.00 heures

Absents excusés : Michel Koepp, Sam Serres, conseillers

Conformément à l'article 19bis de la loi communale modifiée, Michel Koepp a donné une procuration de vote à Patrick Hierthes et Sam Serres à Joseph Schoellen

Séance publique

1. Présentation et approbation des plans de gestion 2025 du triage forestier de Rosport-Mompach

La séance du conseil communal a été précédée d'une visite des forêts communales lors de laquelle les conseillers ont reçu des explications quant aux travaux d'aménagement forestier.

Le préposé forestier Luc Etringer présente les plans de gestion 2025 du triage forestier de Rosport-Mompach.

Le plan de gestion pour la forêt soumise au régime forestier prévoit des dépenses de 419.000,00 € et des recettes à hauteur de 380.400,00 €.

Le plan de gestion pour activités connexes prévoit des dépenses de 95.000,00 € et aucune recette.

Le conseil communal approuve les plans de gestion 2025 de la forêt communale à l'unanimité des voix.

2. Projets et devis

2.1. Projet définitif détaillé concernant le « Campus Bur »

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le projet définitif détaillé concernant le « Campus Bur » élaboré par le bureau d'architecture WW+ architektur+ management S.à r.l. et les bureaux d'ingénieurs-conseils Schroeder & Associés S.A. et Goblet Lavandier & Associés S.A. au coût global de 57.027.950,00 € T.T.C. Les subsides étatiques sont actuellement estimés à 15.365.090,00 €.

Le projet prévoit de manière sommaire :

- la construction d'un nouveau hall sportif avec buvette, une salle de répétition pour l'association de musique locale et une salle pour l'organisation de cours de musique ;
- la construction d'une extension de l'école fondamentale et de la maison relais existantes (transfert des classes d'éducation précoce et préscolaire de Mompach vers Born) ;
- la réalisation d'un nouveau concept de mobilité sur le site permettant de garantir la sécurité de tous les intervenants ;
- l'aménagement d'une nouvelle cour de récréation.

2.2. Renouvellement du terrain de football à Rosport

Le terrain en gazon naturel à Rosport a été renouvelé pour la dernière fois en 2003 et il se trouve actuellement en mauvais état. Le bureau d'ingénieurs-conseils BEST S.à r.l. a été chargé de l'élaboration du projet visant le renouvellement du terrain. Le devis afférent se chiffre à 1.017.054,55 € T.T.C. (variante « worst case ») ; celui-ci prévoit de manière récapitulative, le renouvellement du terrain en gazon naturel avec reprofilage et drainage, le renouvellement du système d'arrosage et l'aménagement de zones d'échauffement en terrain synthétique pour les joueurs. Afin de déterminer l'envergure réelle du projet, un

bureau spécialisé a été chargé d'une analyse détaillée du terrain. Le devis établi pourra donc être revu le cas échéant vers le bas en fonction du résultat de l'analyse.

Le conseil communal approuve le devis au montant de 1.017.054,55 € T.T.C. pour le renouvellement du terrain de football à Rosport à l'unanimité des voix.

2.3. Redressement du CR139 de Lellig vers Herborn avec renouvellement de la conduite d'eau de Herborn vers Herborn-Moulin

L'Administration des ponts & chaussées procédera au redressement du CR139 de Lellig vers Herborn avec reconstruction des OA371 et 372. La commune se ralliera au projet avec la pose d'une nouvelle conduite d'eau de Herborn vers Herborn-Moulin et la construction d'un trottoir sur une longueur de 330 mètres reliant le moulin de Herborn à l'arrêt de bus. Les coûts sont estimés à 424.251,36 € T.T.C. Le conseil communal approuve le devis relatif à la part communale à l'unanimité des voix.

3. Approbation de plusieurs décomptes de travaux extraordinaires.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix les décomptes de travaux extraordinaires suivants :

Dénomination des travaux	Total des devis approuvés	Montant du décompte
Assainissement de la localité de Boursdorf avec réaménagement de la voirie vicinale	1.498.000,00 €	1.588.834,97 €
Construction d'une station de pompage des eaux usées, renouvellement de la canalisation et de la voirie du chemin « Breedewee » à Herborn	1.163.140,00 €	1.197.779,78 €
Démolition du bâtiment au camping à Born	190.710,00 €	117.381,13 €

4. Décision concernant l'exercice du droit de rachat d'un appartement duplex dans la « Résidence Hôtel de la Poste » à Rosport

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de ne pas exercer son droit de rachat concernant un appartement duplex dans la « Résidence Hôtel de la Poste » à Rosport.

5. Transactions immobilières

5.1. Approbation d'un acte de vente concernant l'acquisition de plusieurs parcelles à Born, au lieu-dit « Unter dem Salzwasser »

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un acte de vente passé en date du 9 octobre 2024 entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Elisabeth Scharlé et Yves Iacovazzi aux termes duquel ces derniers déclarent vendre à la commune les parcelles cadastrales n° 382/3760 et 384/3761 d'une contenance totale de 32,60 ares, sises à Born, au lieu-dit « Unter dem Salzwasser », moyennant un prix de vente de 5.542,00 €. L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'embellissement de l'image du village.

5.2. Approbation d'un acte de vente concernant l'acquisition d'emprises sises à Dickweiler, au lieu-dit « Pafebiarg » - n° cadastraux 608/2716, 612/2721 et 614/2723

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un acte de vente passé en date du 23 octobre 2024 entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Romain Classen et Léa Thesen aux termes duquel ces derniers déclarent vendre à la commune les parcelles

cadastrales n° 608/2716, 612/2721 et 614/2723 d'une contenance totale de 5,78 ares, sises à Dickweiler, au lieu-dit « Pafebiarg », moyennant un prix de vente de 3.362,40 €.

L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'entretien d'infrastructures publiques déjà existantes.

5.3. Approbation d'un acte de vente concernant l'acquisition d'emprises sises à Dickweiler, au lieu-dit « Pafebiarg » - n° cadastraux 579/2707, 279/2709 et 610/2719

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un acte de vente passé en date du 23 octobre 2024 entre le collège des bourgmestre et échevins et les époux Roland Schmit et Monique Daleiden aux termes duquel ces derniers déclarent vendre à la commune les parcelles cadastrales n° 579/2707, 579/2709 et 610/2719 d'une contenance totale de 1,40 are, sises à Dickweiler, au lieu-dit « Pafebiarg », moyennant un prix de vente de 814,42 €.

L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt de l'entretien d'infrastructures publiques déjà existantes.

François Hurt est absent pour le point 5.4. de l'ordre du jour.

5.4. Approbation d'un compromis concernant l'acquisition d'emprises dans le cadre du redressement du CR139 de Lellig vers Herborn

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un compromis signé par le collège des bourgmestre et échevins et Fernand Kinnen aux termes duquel ce dernier déclare vendre à la commune en tant qu'emprises les parcelles cadastrales n° 1128/3953 (lieu-dit « Um Aker ») et 1110/3056 (lieu-dit « Op de Weelänner ») d'une contenance totale d'environ 2,65 ares sises à Herborn, ceci moyennant un prix de vente de 1.325,00 €.

L'acquisition est réalisée pour des raisons d'utilité publique, notamment dans l'intérêt du redressement du CR139 de Lellig vers Herborn avec reconstruction des OA271 et OA372 y compris le renouvellement de la conduite d'eau (voir point 1.3. de l'ordre du jour).

6. Approbation d'une convention avec Valorlux a.s.b.l.

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix la convention pour les systèmes de collecte sélectives d'emballages (gestion centralisée, soutien financier) et pour la prise en charge des coûts de collecte, de nettoyage, de transport et du traitement de certains produits en plastique signée en date du 4 octobre 2024 par le collège des bourgmestre et échevins et l'association sans but lucratif Valorlux.

7. Repas sur roues

7.1. Approbation de la convention d'adhésion au service « Repas sur Roues »

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 23 août 2023 sur la qualité des services pour personnes âgées, il s'est avéré nécessaire de signer une nouvelle convention en matière de repas sur roues. La commune confère la production et l'emballage des repas sur roues (avec livraison à Echternach) à SERVIOR (pas de changements par rapport au système actuel). Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix la convention d'adhésion au service « Repas sur Roues » ainsi que les dispositions générales du contrat de prestations de service signées en date du 26 septembre 2024 par le collège des bourgmestre et échevins et SERVIOR – établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées ». Le contrat est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2024 et il est conclu pour une durée de trois années.

7.2. Nouvelle fixation du prix de vente.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le prix de vente du repas sur roues s'élève à 13,32 € par repas (12,01 € par repas et à 1,31 € pour la livraison d'un repas).

Le prix d'achat d'un repas auprès de SERVIOR s'élève entretemps à 14,35 €. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation de l'indice. Afin de combler cette différence, le conseil communal décide à l'unanimité des voix de fixer le prix de vente d'un repas sur roues comme suit à partir du 1^{er} janvier 2025 :

- 12,94 € par repas,
- 1,41 € pour la livraison d'un repas,

donc au total à 14,35 € par repas.

Cette taxe correspond au prix d'achat d'un repas avec transport vers Echternach auprès de SERVIOR. La commune assume à ses frais le transport des repas vers les clients.

8. Approbation d'un contrat de bail

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un contrat de bail signé en date du 23 octobre 2024 par le collège des bourgmestre et échevins et Iolanda Catarina Gonçalves Carvalho et José Carlos Martins Valadares aux termes duquel la commune loue à ces derniers la maison sise 41, Route d'Echternach à Rosport pour la durée déterminée du 1^{er} novembre 2024 au 31 juillet 2025.

9. Approbation d'un avenant au contrat de louage portant mise à disposition de biens immeubles au CGDIS – CIS Rosport

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix un avenant au contrat de louage portant mise à disposition de biens immeubles signé en date du 15 octobre 2024 par le collège des bourgmestre et échevins et le Corps grand-ducal d'incendie et de secours. Moyennant cet avenant, la commune met à disposition du CGDIS (CIS Rosport) un garage et une salle de stockage à Rosport, 7, Rue du Pont, ceci à partir du 1^{er} janvier 2024. La participation annuelle du CGDIS aux frais de consommation de l'énergie électrique, d'eau, de la canalisation, de télécommunication et de chauffage pour le CIS Rosport augmente par conséquent de 3.000,00 € à 3.500,00 €.

10. Services communaux

10.1. Service nettoyage – suppression d'un poste

Le conseil communal supprime à l'unanimité des voix un poste de salarié à tâche manuelle, ancienne carrière A, durée indéterminée, degré d'occupation 75% au service nettoyage.

10.2. Service nettoyage – création d'un nouveau poste

Le conseil communal crée à l'unanimité des voix un poste de salarié à tâche manuelle, groupe de salaire B, durée indéterminée, degré d'occupation 62,5% au service nettoyage.

11. Zweckverband Internationale Sport, Kultur und Freizeitzentrum Ralingen – Rosport-Mompach (ISKFZ)

11.1. Approbation de la 2^{ième} convention de coopération entre les communes

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix la 2^{ième} convention de coopération signée entre les communes de Ralingen et Rosport-Mompach et visant une extension du

champ d'activités de l'ISKFZ, notamment la mise en place et les modalités de réalisation de l'espace fonctionnel des parcs naturels *Mëlldall-Our-Südeifel*.

11.2. Approbation de la 2^{ième} modification des statuts

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix la 2^{ième} modification des statuts de l'ISKFZ qui s'est avérée nécessaire suite à l'extension du champ d'activités du *Zweckverband* (voir également point 11.1. de l'ordre du jour).

12. Approbation de plusieurs contrats de concession funéraire

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix plusieurs contrats de concession accordant une sépulture familiale dans un des cimetières communaux.